Réf. Farde e-Assemblées : 2470605

N° OJ : 142

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : DiverCity.- Asbl "Tshintu".- Subside : 7.150,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Considérant qu'il y a lieu d'interpréter que le subside accordé couvre 2 types de dépenses justifiées – les cachets des artistes – la programmation et la coordination de l'événement musical ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside est octroyé pour montant total de 7.150,00 EUR à l'article 84201/332020 (Eng : 22/23716) du budget ordinaire 2022 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle) à l'association Tshintu asbl.

Annexes :